

GROUPE BALLET SUR GLACE

ÉQUIPE « KALLYSTA »

Sur sélection

HORAIRES SAISON 2019-2020

HORAIRES BALLET

LUNDI	17h00 – 18h25
MARDI*	19h00 – 20h50 <i>Sol</i>
	21h00 – 22h30 <i>Glace</i>
SAMEDI	12h15 – 13h45
	14h15 – 15h30 <i>Danse Béa</i>

HORAIRES TEAMS AVANCÉS

MERCREDI	12h15 – 13h45
JEUDI	17h00 – 18h20
SAMEDI	07h00 – 08h45 Présence obligatoire
	09h00 – 09h45 P.P.G Présence obligatoire (15min footing + étirements et assouplissements)

* Les cours du mardi annulés par les matchs MAGNUS seront rattrapés aux jours et horaires suivants :

Dimanche 8 septembre entraînement de 18h30 à 19h30

Mardi 17 septembre et mardi 24 septembre Match Magnus

Lundi 23 septembre récupération de 21h00 à 22h30

Mardi 2 octobre Match Magnus

Dimanche 3 octobre entraînement de 18h30 à 19h30 si pas Trophée International

Mardi 15 octobre Match Magnus

Vacances scolaires (des cours seront mis en place pour récupérer les 2 mardis)

Dimanche 1 décembre entraînement de 18h30 à 19h30

Mardi 3 décembre Match Magnus

Dimanche 8 décembre entraînement de 18h30 à 19h30

Lundi 23 décembre au 1^{er} janvier vacances pour tous

Dimanche 5 janvier entraînement de 18h30 à 19h30

Mardi 7 janvier Match Magnus

Lundi 20 janvier ballet de 21h00 à 22h30

Mardi 21 janvier Match Magnus

Dimanche 2 février entraînement de 18h30 à 19h30

Dimanche 16 février entraînement de 18h30 à 19h30

TARIFICATION

Le règlement de la tarification annuelle se fait auprès d'Inès
Le règlement des déplacements, costumes et décors auprès de Frédéric
Roussel UNIQUEMENT EN ESPECES, CHEQUES OU VIREMENT SUR LE
COMPTE BALLE

<p>FORFAIT</p> <p><i>Inscriptions aux compétitions ballet</i></p> <p><i>stages (hors stage juin/juillet), stage de rentrée août</i></p> <p><i>cours de danse</i></p> <p><i>costumes & décors</i></p> <p><i>1 déplacement complet de la saison (prise en charge hôtel pour les patineurs uniquement et bus pour tous les accompagnateurs présents dans le bus)</i></p>	<p><u>Paiement de la tarification en 1 fois :</u></p> <p>750 € *</p> <p><u>Paiement de la partie décors, costumes et inscriptions compétitions ballet en 1 fois :</u></p> <p>→ 210 € de costumes et décors</p> <p>→ 90€ d'inscription aux compétitions ballet</p>	<p><u>Paiements de la tarification en 7 fois :</u></p> <p>110 € à l'inscription 110 € au 10/11/2019 110 € au 10/01/2020 110€ au 10/02/2020 110€ au 10/03/2020 110€ au 10/04/2020 90€ au 10/05/2020</p> <p><u>Paiement de la partie décors, costumes et inscriptions compétitions ballet en 3 fois :</u></p> <p>100 € à l'inscription 100 € au 10/10/2019 100 € au 10/12/2019</p>
	<p><u>Avance (déplacements) = 350 €</u></p> <p>100 € à encaisser en octobre 2019 + 100 € à encaisser en novembre 2019 + 100 € à encaisser en décembre 2019 + 50€ à encaisser en janvier 2020</p> <p>Si les avances ne couvrent pas la totalité des frais de déplacements, le solde sera à régler avant le 15 février 2020</p>	



Palais des Sports Jean Bouin
2, rue Jean Allègre
06000 NICE

☎ 04.93.88.72.12

nicebaiedesanges-sportdeglace@orange.fr

ASSOCIATION NICE BAIE DES ANGES



Club labellisé
COMPÉTITION



Patinage artistique



Club labellisé
DÉVELOPPEMENT



Ballet sur glace

**A ajouter à la tarification :
adhésion au club de 20€ + licence (voir dossier d'inscription)**

- Remettre le dossier complet et le règlement intérieur de l'équipe Ballet signé
- Réductions : 50% de déduction sur la tarification la moins élevée pour le 2^{ème} et 3^{ème} enfant
- Prévoir d'être disponible pour les stages de Ballet pendant les vacances scolaires
- Dates des compétitions : voir règlement intérieur de la section « BALLETT »
- La saison se termine avec le gala de fin de saison

* L'administration fiscale nous ayant octroyé le statut d'intérêt général, il nous est possible de ventiler la tarification avec une quote-part de 100€ éligible à réduction d'impôt.

Cette contrepartie est purement institutionnelle et permet par exemple d'accorder des prérogatives attachées à la qualité proprement dite de membre de l'association (droit de vote à ses assemblées, éligibilité au conseil d'administration, droit de communication des éléments relatifs au fonctionnement de l'association...).

Le formulaire CERFA à fournir à l'administration fiscale (si demandé par celle-ci) vous sera remis lors de l'inscription de votre enfant en début de saison.